

Préparer le budget d'une collectivité : les clés de la réussite

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Transfert de compétences, baisse des dotations d'Etat se confrontent aux objectifs de maîtrise fiscale et d'endettement... Sur la base de vos documents budgétaires nous parcourons les différentes étapes de l'élaboration au vote du budget.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'él.u.e sera en capacité de :

- Comprendre les composantes et les mécanismes budgétaires
- Appréhender les logiques financières d'une collectivité locale
- Comprendre la méthodologie pour travailler à partir des données financières de sa collectivité

Description / Contenu

- Rappel sur le contexte, les acteurs, les principes budgétaires
- Les étapes préparatoires d'un budget : analyse rétrospective, définition des objectifs, collecte des informations financières et préparation du débat d'orientation budgétaire (DOB)
- Exercices pratiques (sur la base des comptes administratifs des stagiaires) pour comprendre les composantes d'un budget et ses logiques financières (évaluation des recettes, inscription des dépenses, estimation de la capacité d'autofinancement (CAF), inscription des ressources externes d'investissement, inscription des dépenses d'investissement et des restes à réaliser, opérations d'ordre et notions d'équilibre réel par sections)

Informations sur l'admission

Selon le type de formation :

Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site en remplissant le bulletin d'inscription. Inscription possible jusqu'à 7 jours avant la formation (sauf inscription [DIFE](#) : inscription au plus tard 11 jours avant la date de la formation)

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site. [Nos tarifs de formation - Aric](#)

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX.

Modalités pédagogiques

La journée de formation est décomposée en deux temps : des apports théoriques puis des travaux pratiques adossés aux données financières des collectivités des stagiaires.





Moyens et supports pédagogiques

Un livret de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.gavory@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

LEGENBRE Johann

Il est tout à la fois, consultant finances auprès des collectivités locales, intervenant à l'Université de Rennes II et président du réseau Finances publiques 35 regroupant les directeurs financiers du département d'Ille-et-Vilaine. Ancien directeur financier d'une collectivité de près de 20 000 habitants pendant dix ans, la philosophie de ses formations est de transmettre auprès des élu.e.s locaux.ales l'idée d'une gestion facilitée par la compréhension simple des leviers budgétaires et financiers de leurs municipalités. « D'une dimension comptable à une dimension de gestion, tel est l'enjeu pour maîtriser et ne plus subir ».

[>> Pourquoi se former aux finances publiques locales ? Réponse en vidéo avec notre formateur](#)